

Autres prescriptions

- Emplacements réservés (ER)
- Espaces Boschés Classés (EBC)
- Éléments de patrimoine à préserver (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme)
- Recul des constructions ou installations aux abords de la RD 936 et déviation (articles L.111-4 et L.111-5 - anciennement L.111-4-1) du Code de l'urbanisme

Informations

Report du Plan de Prévention des Risques Inondations (se reporter au dossier de PPRi en annexe du PLU)

- Zone rouge du PPRi (inconstructible)
- Zone bleue du PPRi (constructible sous conditions)
- Canalisation haute pression GRT Gaz avec bandes d'effet
- ELS (effets létaux significatifs)
- PEL (Premiers effets létaux)
- IRE (effets irréversibles)
- Ligne électrique haute ou moyenne tension
- Zone U faisant l'objet d'une OAP

Les zones du PLU

Zones urbaines


- UA : zone centrale des bourgs et noyaux bâtis anciens denses
- UB et UBA : zone d'extension du centre bourg situé dans le périmètre d'assainissement collectif
- UC : zone d'extension du centre bourg ou écarts en assainissement non collectif
- UY : zone dédiée aux activités commerciales, artisanales ou industrielles, et secteurs :
 - UYé : école
 - UYg : activités liées aux commerces
 - UYr : zone d'activités des Réaux
- UT : zone à vocation touristique
- UE : zone à vocation d'équipements

Zones à urbaniser

- 1AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat (indiquée a, b ou c selon caractéristiques)
- 2AU : réserve foncière (non équipée)
- 1AUI : zone à urbaniser à vocation d'activités
- 2AUI : réserve foncière (non équipée) à vocation d'activités
- 3AUI : réserve foncière à vocation touristique et de loisirs

Zones naturelles et agricoles

- NP : zone naturelle de stricte protection
- N : zone à dominante naturelle, et secteurs :
 - Ns : secteur de tarifs et de espaces d'accueil limités (STECAL)
 - Nhs : sédentarisation des gens du voyage
 - Ne : équipements communaux (hors bourg)
 - Ng : activité d'extraction de matériaux et équipements liés
 - Na : Aéroport de Fogueryrilles
 - Ni : constructions et installations liées aux stations d'égout
 - Ny : secteur lié à une activité agricole ou à risque
- NT : zone à vocation de loisirs et de tourisme, et secteurs :
 - NTc : camping
 - NTl : base de loisirs du lac de Gurson
 - NTM : accueil et hébergement touristique (avec stations légères de loisirs)
 - NTH : accueil et hébergement touristique (avec construction)
 - Ngt : zone de carrière à vocation future d'accueil de loisirs
- A : zone à vocation agricole et secteurs :
 - Ah : activité d'équitation liée à une exploitation agricole
 - At et Att : à vocation d'accueil touristique et de loisirs lié à l'activité agricole


Montagne Montravail et Gurson
Communauté de Communes


Commune de
MONTPEYROUX

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
portant les effets d'un Schéma de Cohérence Territoriale

4 - PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/7000ème

PLU arrêté par délibération du conseil communautaire du 29 mai 2017
PLU approuvé par délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2018

Septembre 2018

Cabinet NOEL
Urbanisme - Environnement

Sources : © BD PARCELLAIRE, IGN, © BD TOPO, IGN